



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.58.43.00.60

e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 275 Sp 38

Réunion téléphonique du 10 mars 2020

Présents : MM Barrault - Schminke - Trinquesse

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

1. Matchs non joués

La commission, vu les impératifs de la programmation de la coupe de l'Yonne – prochain tour le 12 avril 2020 et des championnats seniors, programme les matchs non joués de la journée du 8 mars 2020 comme suit :

Match 52296.1 du 08.03.20 St Valérien EESV – Sens Eveil Coupe de l'Yonne

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Valérien en date du 5 mars 2020,

- donne ce match à jouer le **15 mars 2020, date impérative**,
- en cas d'impossibilité d'utiliser les installations de St Valérien, il est obligatoire de trouver un terrain de repli ou d'inverser la rencontre.

Match 52307.1 du 08.03.20 Chevannes 2 – Gurgy Coupe de l'Yonne

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Chevannes en date du 5 mars 2020,

- donne ce match à jouer le **15 mars 2020, date impérative**.
- en cas d'impossibilité d'utiliser les installations de Chevannes, il est obligatoire de trouver un terrain de repli ou d'inverser la rencontre.

Match 50071.2 du 08.03.20 FC Gatinais – Gron Véron Départemental 2 gr A

La commission, vu les arrêtés des mairies de Jouy en date du 06.03.20 et Montacher en date du 05.03.20,

- donne ce match à jouer le **15 mars 2020, date impérative**,
- précise au club du FC Gatinais qu'il s'agit du deuxième report de match pour cette équipe,
- par conséquent en cas d'une nouvelle annulation ou d'un report de match, il sera appliqué le règlement du championnat seniors – saison 2019/2020 : l'article 11 – alinéa 5 – terrain impraticable.

Match 51127.2 du 08.03.20 Asquins/Montillot – Serein AS Départemental 3 gr C

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie d'Asquins en date du 6 mars 2020,

- donne ce match à jouer le 29 mars 2020, date impérative.

Match 51338.1 du 08.03.20 St Denis Les Sens 2 – St Sérotin Départemental 4 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Denis Les Sens en date du 5 mars 2020,

- attendu que ce match devait se jouer initialement le 15 décembre 2019,
- attendu que ce match a été remis 2 fois : le 23 février et le 8 mars 2020,

- en application de l'article 11 – alinéa 5 – terrain impraticable : « 5. Les clubs, dont une équipe sénior aura deux matchs de retard sur le calendrier en cours, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le District).

A défaut de terrain de repli, le match sera inversé.

Ce terrain de remplacement devra être un terrain de même niveau ou à défaut le club devra se déplacer obligatoirement chez l'adversaire à un horaire établi en concertation entre les deux clubs sans toucher à la programmation initiale de la journée de championnat. L'information de ces changements par courriel de l'adresse officielle du club doit être faite aux officiels, au district. »

- donne ce match à jouer **le 15 mars 2020 sur un terrain de repli,**
- demande au club de St Denis Les Sens de trouver un terrain de repli pour faire jouer cette rencontre,
- **réponse à faire parvenir au secrétariat pour le mercredi 11 mars 2020, avant 16 heures** avec l'autorisation écrite de la mairie pour l'utilisation de leurs installations,
- précise au club de St Denis Les Sens que sans réponse à cette date, le match sera inversé.

Match 51351.2 du 08.03.20 Mt St Sulpice 3 – St Bris Le Vineux 2 Départemental 4 gr B

La commission, vu l'arrêté de la mairie du Mt St Sulpice en date du 06.03.20,

- donne ce match à jouer le 15 mars 2020, date impérative,
- précise au club du Mt St Sulpice qu'il s'agit du deuxième report de match pour cette équipe,
- par conséquent en cas d'une nouvelle annulation ou d'un report de match, il sera appliqué le règlement du championnat séniors – saison 2019/2020 : l'article 11 – alinéa 5 – terrain impraticable.

2. Changements dates et terrains

Match 51411.1 du 15.03.20 Mt St Sulpice 3 – Chevannes 2 Départemental 4 gr B

La commission, vu les impératifs et la programmation des matchs en retard en Coupe de l'Yonne – voir ci-dessus,

- donne ce match à jouer le 12 avril 2020, sous réserve de la non qualification de l'équipe de Chevannes 2 en coupe de l'Yonne.

Match 52740.1 du 14.03.20 Joigny – UF Tonnerre/Varenes U18 départemental 1

La commission, vu la programmation des matchs sur les installations de Joigny pour la date du 14 mars 2020,

- donne ce match à jouer à 16 h 00 sur le terrain synthétique.

Match 52517.1 du 14.03.20 St Clément Onze 2 – Cerisiers/Malay Le Gd U15 départemental 2 gr A

La commission, vu la programmation des matchs sur les installations de St Clément pour la date du 14 mars 2020,

- donne ce match à jouer le 14 mars 2020 à 13 h 30 en lever de rideau du match U15 D2 gr A St Clément Onze 1 – Vinneuf Courlon.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de Commission / Jean-Louis Trinquesse